

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 16 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un délégué à la Commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il détient depuis le 1er janvier 2019 la compétence de valider les demandes d'inscriptions et de radiations des listes électorales communales. Un contrôle des décisions du Maire est effectué à posteriori par une commission de contrôle. Son rôle est de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Elle est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau,
- d'un délégué de l'Administration désigné par le Préfet
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire ajoute que les Adjoints ayant une délégation ne peuvent pas faire partie de cette commission et les membres de cette commission sont élus pour 3 ans.

Monsieur le Maire propose de nommer Nadine PACALET, déléguée de la Commission de contrôle des listes électorales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne** Nadine PACALET, déléguée à la Commission de Contrôle des listes électorales

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD

Date de publication sur le site internet :

27 AVR. 2026



Le secrétaire de séance,
Michel TEXIER